

## Parution de l'instruction d'application sur Summorum Pontificum

**Author :** Vini Ganimara

**Categories :** [Actes du Pape](#)

**Date :** 13 mai 2011

La nouvelle du jour - aucun internaute catholique ne doit l'ignorer -, c'est la promulgation de l'instruction d'application du motu proprio Summorum Pontificum.

Nous en avons un peu parlé ces derniers mois, cette instruction a fait l'objet d'un combat homérique entre les différentes factions de la curie.

Le texte qui sort finalement est un texte mesuré, confirmant pleinement le motu proprio lui-même (au lieu d'en faire un privilège révocable à la demande et d'application impossible, comme certains le souhaitaient).

Je vous conseille vivement de lire les commentaires de mon confrère [Christophe S-Placide](#):  
- qui rappelle notamment que le motu proprio est une loi universelle.  
- qui ajoute joliment:

"Il semble donc que l'on veuille à Rome « rompre avec la rupture »".

- qui constate que l'instruction reparle du "Missel romain" (et non plus seulement de la forme extraordinaire du rite romain).
- qui s'interroge sur la notion de "formes juxtaposées".
- qui insiste sur les droits du souverain pontife.
- qui constate que les pouvoirs de la commission Ecclesia Dei sont renforcés, mais s'interroge sur la volonté des membres de la commission d'utiliser ces pouvoirs...
- qui rappelle que le fameux "groupe stable" n'a ni chiffre minimum, ni besoin d'avoir existé avant la promulgation du motu proprio. Il est paroissial mais « peut peut aussi se composer de personnes issues de paroisses ou de diocèses différents qui se retrouvent à cette fin dans une église paroissiale donnée, un oratoire ou une chapelle. » (article 15). Ce qui devrait faire tomber bon nombre d'objections cléricales à l'application de Summorum pontificum.

Beaucoup d'autres aspects mériteraient d'être mis en lumière. Nous y reviendrons dans les prochains jours.

En attendant, nous pouvons prier pour que ce texte serve l'unité de l'Eglise et la paix liturgique.